



SUD éducation Alsace

1 rue Sédillot
67000 STRASBOURG

sudeducalsace@gmail.com

www.sudeducalsace.info



13 janvier 2020

DÉCLARATION LIMINAIRE DU SYNDICAT SUD EDUCATION ALSACE

C'est dans un contexte social très tendu que s'ouvre cette CAPA : l'opposition au projet de réforme Macron-Delevoye de retraites par point ne faiblit pas dans l'éducation mais nous y reviendrons plus tard.

Aujourd'hui, c'est d'évaluation et de PPCR dont nous allons parler. Nous l'avons déjà dit par le passé et nous le disons à nouveau aujourd'hui : cette évaluation n'est pas satisfaisante. Certes, elle s'effectue pour chaque agent au même moment dans la carrière mais pénalise encore plus nos collègues femmes surtout celles dont la grossesse se déroulerait au moment d'un rendez-vous sans qu'aucune mesure de rattrapage ne soit prévue, celles aussi qui cumulent les charges mentales en plus de leurs fonctions professionnelles et qui seraient peut-être moins disponibles pour briller aux yeux de leur IPR et de leur chef d'établissement. Nous ne parlons même pas des recours qui constituent un véritable parcours du combattant, dissuasif pour les collègues.

Comme nous le soulignons déjà, l'évaluation dans le cadre du PPCR constitue surtout une évaluation hiérarchique dont la finalité consiste à classer les collègues et mettre en place des avancements de carrière différenciés en fonction d'une grille d'évaluation dont le contenu est hautement contestable

puisqu'il se compose avant tout de savoirs-être et de « savoirs-plaire ». Nos collègues sont ainsi obligés de se vendre tout comme ils se vendraient auprès d'un employeur privé pour obtenir une quelconque prime, ce qui sera certainement le cas lorsque les chefs d'établissement pourront distribuer des gratifications financières à nos collègues.

On entrevoit bien ici le système de concurrence généralisée et arbitraire que le ministère nous promet : aux uns l'accompagnement, injustifié, infantilisant et pathogène, que nous avons pu observer à de nombreuses reprises, et aux autres les primes. On notera qu'en matière de prime le ministère sait se montrer généreux. En effet, le plafond des primes des recteurs, DASEN et secrétaires généraux a été augmenté de 10 000€, portant à plus de 50 000€ le montant annuel des primes qu'ils peuvent percevoir, sans qu'aucun mouvement revendicatif n'ait été remarqué de leur part. D'ailleurs, s'ils n'en veulent pas, un don aux caisses de solidarité des grévistes, équivalent à leur augmentation, sera le bienvenu !

Il va sans dire qu'en matière d'évaluation Sud Education Alsace continuera à se battre pour le retrait du PPCR, pour la fin de l'évaluation par la hiérarchie, la déconnexion entre l'évaluation et la progression de carrière

ainsi que le dégel immédiat du point d'indice, le rattrapage de années perdues depuis 2010 et des augmentations de salaire de 300€ net.

Mais notre attention aujourd'hui ne porte pas uniquement sur le PPCR puisque les réformes du lycée et du bac continuent à se mettre en place avec la tenue prochaine des E3C en classe de première. D'après les remontées du terrain, celles-ci se déroulent dans des conditions ubuesques. Ces épreuves, que personne ne souhaite organiser, génèrent du stress aussi bien chez les personnels que chez les élèves sans parler de la correction sous un format numérique. Si celle-ci s'organise aussi bien que le lycée 4.0, il faudra s'attendre à de nombreux dysfonctionnements. Nous appelons nos collègues à faire reporter voire supprimer cette mascarade par le simple exercice du droit de grève.

Sur le terrain encore, celui des luttes, nous remarquons que la confiance dans l'école de Blanquer se dégrade de plus en plus. Au mois de juillet, la gestion catastrophique de la grève du bac par le ministre a été le révélateur d'un mépris sans nom adressé aux personnels mais aussi aux élèves et à leurs familles. Néanmoins, le tabou du sacro-saint baccalauréat a été brisé par nos collègues, même à Strasbourg, et ce malgré les déclarations erronées du ministre le jour des résultats officiels, le 5 juillet.

Depuis, la confiance en ce ministre et ce gouvernement n'a pas été retrouvée : de nombreux collègues, que nous soutenons, se mobilisent pour la défense de nos retraites. Ce projet de réforme, s'il venait à entrer en application ferait perdre jusqu'à 900€ de pension aux enseignants. On envisage parfaitement l'opportunité d'une telle réforme pour les fonds de pension qui se présenteraient comme seul

recours à l'obtention d'une retraite décente. Alors que l'éducation est en grève depuis le 5 décembre, à l'instar d'autres secteurs, le gouvernement s'entête à maintenir une réforme dont personne ne veut sauf lui et ses alliés du patronat. N'en déplaise à certains collègues, il n'y a rien de bon à négocier avec ce gouvernement. Seul le retrait total du projet de réforme des retraites par point doit être gagné, par la grève générale et le blocage économique, afin d'améliorer le système des retraites existant.

A cette attaque sans précédent s'ajoute l'introduction dans la fonction publique de la rupture conventionnelle à l'initiative de l'administration, par décret daté du 31 décembre 2019. Grâce à cette nouvelle mesure, il sera possible pour l'administration d'organiser le licenciement déguisé de certains collègues. C'est le prolongement rêvé du PPCR qui permet déjà de juger quels collègues sont indésirables et de se passer, une fois de plus des CAPA, puisque celles-ci disparaissent officiellement depuis le 1^{er} janvier 2020 au profit d'une gestion RH qui n'aura de proximité que le nom étant donné la mutualisation prochaine des académies du Grand-Est au détriment de nos collègues administratifs dont la charge de travail va inévitablement s'accroître.

Cela nous inquiète d'autant plus que les pouvoirs des chefs d'établissement, et d'une façon générale des hiérarchies intermédiaires, seront amenés à croître dans les années à venir. Cette dérive est d'autant plus inquiétante que certains d'entre eux ne semblent pas maîtriser les bases juridiques les plus élémentaires en matière de santé au travail ou encore de droit de grève. En effet, avant le 5 décembre et après, certains de nos collègues ont eu à subir des pressions, parfois importantes, de la part de leur hiérarchie qui, dans le second degré, leur

ordonnait de se déclarer gréviste 48h à l'avance. Certains chefs se sont à cette occasion transformés en juristes et employés à réécrire les textes encadrant le droit de grève. Ailleurs, certains collègues ont d'office été indiqués absents auprès des parents d'élèves alors qu'il est très difficile de prévoir des absences en cas de grève dans le second degré. Nous avons alerté le rectorat à plusieurs reprises mais nos courriers sont restés sans réponse. Aussi nous souhaitons connaître les consignes données par l'administration aux chefs d'établissement lors des journées de grève.

Sud Education Alsace continuera à soutenir et organiser la grève des personnels de l'éducation en y mettant tous les moyens possibles afin de faire reculer ce gouvernement décidé à vendre nos conquêtes sociales et nos solidarités aux capitalistes. Nous appelons nos collègues à se rassembler devant le rectorat mardi 14 janvier à 11h avant la manifestation interprofessionnelle prévue ce même jour.

Nous nous opposerons encore et toujours à l'école capitaliste, celle du tri social et des inégalités ainsi qu'à toute redéfinition du métier tel que l'envisage Blanquer et nous ferons de l'abandon du projet de réforme des retraites le début d'une vaste contre-attaque pour une école publique laïque, critique et émancipatrice !